

# Claude d'Estavayer évêque de Belley confident de Charles II duc de Savoie

Autor(en): **Naef, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **51 (1957)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128326>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HENRI NAEF

CLAUDE D'ESTAVAYER ÉVÊQUE DE BELLEY  
CONFIDENT DE CHARLES II DUC DE SAVOIE

(*Suite*)

Il fallait remédier d'abord à un impair incroyable. L'on avait oublié les princes du sang, ces deux personnages qui s'étaient « excusés » sans que le duc s'en offusquât et qui n'admettaient pas d'être invités après boire ! La famille d'abord. Une querelle grave menaçait l'Ordre avant qu'il ait manifesté ses vertus. Comment donc avait-on pu négliger M. de Raconis, le plus ancien, le plus clairvoyant, le plus dévoué aussi des princes de la Maison<sup>1</sup> ? N'était-il pas le porte-parole des Etats ? Lorsque en août 1517, le duc nomma Philippe de Genevois lieutenant-général en Piémont<sup>2</sup>, Raconis entraîna l'assistance en déclarant que la croix blanche de Savoie était gravée dans le cœur de chacun. Plus récemment encore, les trois ordres siégeant, le 25 février 1518, dans la grande salle de la citadelle à Turin, en présence de Charles II assis sous un dais de drap d'or, il avait répondu au discours officiel du président Parpaglia, avec sagesse mais d'une voix affaiblie par les ans<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Confondu dans FORAS (X, 449) avec le maréchal d'Aix, Ch. de Seyssel (cf. M<sup>lle</sup> DESPOND, *Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne* (Frib. 1925), 25 n. 1), Raconis tenta en vain de soustraire la duchesse Yolande et ses enfants à la domination du Téméraire. Dépouillé par les régents, puis réhabilité pour le retirer de l'influence milanaise, il fut gouverneur de Verceil en 1480 et l'était toujours en 1496 (GABOTTO III, 5, 17). Créé maréchal en 1482 sous l'influence de Louis XI (PERRIN, 113-114), il fut supplanté dès 1485. Gendre de Jean Borromée comte d'Arona, il avait pour cousin germain Jean-François de Savoie, seigneur de Cavour, et mari de Violenta Valperga, sœur de Thomas di Masino.

<sup>2</sup> « quem loco non tantum fraterno quantum filiali amabat », écrit à son tour Machanée (*MHP*, *Scriptores* I, 833).

<sup>3</sup> ... « respondit illustris regulus Raconixii dominus Claudius pro universa patria,

Précisément, l'âge était là ; le descendant du prince d'Achaïe achevait la carrière ; ses biens étaient sous contrôle, l'on ne craignait plus l'ancien maréchal qui occupait ses derniers jours à l'assainissement de ses terres<sup>1</sup>. M. de Raconis n'en avait pas moins gardé sa fierté. Pour guérir la plaie, il fallut déroger au protocole et recevoir le doyen sans l'assistance des comtes de Gruyère ni de Masin. L'humiliation revenait au duc.

« Le XVIII<sup>e</sup> d'octobre mil cinq cens dixhuyt à Thurin, en la garde-robe de la chambre cubulaire de nostre très redoubté seigneur, estant au bastiment d'en hault, du cousté de la cité, presentz hault et puissant seigneur Philippe Monseigneur de Savoye, conte de Genevoys,

Mons<sup>gr</sup> messire Claude de Savoye s<sup>gr</sup> de Raconix a esté receu aud. ordre par mond<sup>t</sup> seign<sup>r</sup>, après le serment fait sur le saint suaire<sup>2</sup> entre les mains de Monseig<sup>r</sup>, jouxte la forme des chappitres dud. ordre. CLAUDE DE SAVOYE » [sceau].

Après l'aîné, venait le cadet, François de Luxembourg, à peine majeur, s'il l'était vraiment. En fait, les égards dont il fut l'objet violentaient plus encore les ordonnances. Loin de le convoquer et d'exiger son serment, le duc lui dépêcha le secrétaire Jean Lambert muni des insignes. Inquiétante exception qui décèle une algarade sans précédent, tant et si bien que le secrétaire de l'Ordre, Jean Vulliet, dut se borner au libellé vapoureux que voici ;

« Et est à noter que de ce temps là, mond. Seigneur envoya led. ordre à François Monseigneur, visconte de Martigues, qui l'accepta le jour contenu en l'instrument de l'acceptation, receu par Jehan Lambert<sup>3</sup>.

voce nec minus prudenti quam senili » (*MHP, ibid.*, 837). — Sur sa carrière antérieure, cf. Juvenal de ACQUINO (*ibid.*, 690-700).

<sup>1</sup> Il s'employait alors à canaliser les eaux de la Stura et de la Molette. Le 10 juillet 1519, M. de Turin écrivait au duc : J'ai reçu une lettre de « M<sup>gr</sup> de Raconix... touchant le navil [canal] nouveau que j'ay veu passant par Raconix et me semble que ce sera ung bel ouvrage » (CAVIGLIA, 514, 639). Il mourut le 7 janvier 1521.

<sup>2</sup> « super sacro canoni », écrit le secrétaire Pingon dont la minute latine servit au texte de Vulliet qu'il suppléait ce jour-là, en notant déjà que la pension des chevaliers s'élevait à 1200 florins, petit poids.

<sup>3</sup> Jean, cousin de Pierre, deviendra trésorier et archiviste de la Chambre des comptes à Chambéry (lettres datées de Chambéry, de Lausanne, etc., AET, Lettère di particulari V, m<sup>o</sup> 2). Cf. FORAS III, 226. — L'acceptation du vicomte semble perdue, et la date est inconnue. Le Registre B (Ordini milit. SS. Ann., m<sup>o</sup> 1<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 5, f. 16) stipule que l'ordre fut « accepté dez ce temps là, comme mond. seigneur en a esté averty par m<sup>gr</sup> de Confignon et Richardon, ausquelz il en avoit donné charge ». En 1527, Georges de Confignon recevait une pension de 500 fl. pour services rendus « en ses jeunes années » au duc, en France, Espagne, Portugal et ailleurs. Député au Roi lors de son avènement et du mariage de Philiberte,

Lequel s<sup>gr</sup> visconte précédera les aultres chevalliers de l'Ordre après mond. seigneur le conte de Genevoys parce qu'il est du sang. Et ainsi a esté advisé et arresté entre lesd. souverain et chevalliers signant le contenu desd. chappitres de l'Ordre.

FRANCOYS DE LUXEMBOURG » [et sceau].

Le vicomte précédera tous les « aultres chevalliers » ! Avoir le pas sur un Achaïe mérite éclaircissement. François Monseigneur était de race impériale en effet, et son père de même prénom tenait du roi de Naples Charles d'Anjou, son cousin, la sénéchalie de Provence et le vicomté de Martigues. Quant à sa mère, Louise de Savoie, elle était la fille unique de Janus comte de Genève, chevalier du Collier. La cousine homonyme de la duchesse d'Angoulême lui ressemblait de maintes façons, en particulier par la méfiance qu'elle réservait à Charles II. Voyant son vieux mari décliner, elle paraît bien l'avoir poussé, l'an 1513, à la donation de Vevey, la Tour de Peilz, Monthey, Evian, au bénéfice de leur enfant mineur<sup>1</sup>. C'était autant de sauvé. Durant sa viduité, afin de se ménager le duc, elle lui confia l'entière administration des biens familiaux, ce qui lui permettait de parler assez haut. Elle ne s'en fit évidemment pas faute lorsqu'elle apprit l'affront subi par son fils, fiancé à Charlotte de Brosse-Bretagne, fille du comte de Penthièvre, cousin germain (encore !) de Charles II. Et ce fut Louise, soyons-en persuadé, qui exigea que François eût la priorité sur Raconis, descendant d'un bâtard légitimé. Charles avait cru pouvoir se passer d'elle, en songeant à ceux dont il attendait « plus de service » ; il apprenait à ses dépens qu'il convenait aussi d'en rendre.

D'autant que MM. de Fribourg, renseignés avec une rapidité surprenante, ne se laissaient pas impressionner. Le collier du comte de Gruyère

il rejoignit celle-ci à St-Germain-en-Laye (printemps 1519), afin d'y défendre les intérêts matrimoniaux de Charles II, et retournera à Compiègne en 1524 pour annoncer la mort de la princesse (GREYFIÉ, 234-235, 392, 416). Marié à Marg. de Colombier, il testa en 1531 (FORAS II, 145). Le trésorier François Richardon, s<sup>gr</sup> de Chambuet, fut attaché de plus près encore à la duchesse de Nemours ; il l'accompagne à Rome en 1515, l'assiste à Fiesole quand mourut Julien, et sera à son chevet quand elle expira (3 avril 1524). Le duc l'enverra saluer Charle-Quint à Monaco en 1529 (GREYFIÉ, 245 n. 1, 251, 284 n. 4, 309, 417).

<sup>1</sup> Les deux vicomtes parfois confondus (AHS 1912, 179) ont été clairement distingués par O. DESSEMONTET (*Les Luxembourg-Martigues*, RHS 1954, 88-123) ; seule la mort du père est incertaine. Postérieure à 1514 (98), elle s'avère en décembre 1517 (PS IX, 550) où il est fait allusion aux officiers de la vicomtesse. La comparaison de la signature de François II, aimablement communiquée par M. Dessemontet (ACV, CII 258 ; 27 sept. 1547), avec celle du protocole de 1518, assure l'identité du jeune chevalier.

les éblouit si peu qu'au lieu de félicitations, ils lui adressèrent d'étranges doléances. Le 26 octobre 1518, ils se plaignaient du blocus qu'il mettait à leurs frontières, sous le prétexte d'une épidémie. Et pour preuve de leurs sentiments, un héraut d'armes le somma de respecter les traités, de rétablir immédiatement la libre circulation et d'empêcher ses gens de « présenter bataille » ! Jean II ne se le fit pas dire deux fois.

A Genève même où l'exécution de Pignerol avait exacerbé les esprits, ils vinrent à la rescousse ; leur conseiller Marti obtint que Berthelier, menacé d'un tribunal d'exception, fût traduit devant ses juges légitimes. M. de Turin ne s'en étonnait guère, mais n'osant adresser les reproches à son souverain, il se rabattit sur Jean de Savoie qui, en qualité d'abbé de Pignerol, dépendait de sa juridiction. Le 11 novembre 1518, il lui intimait d'avoir à cesser ses abus de pouvoir, sous peine de censures et de recours au Saint-Siège ! Dans cette lutte diplomatique et multiforme, Bernois et Fribourgeois se concilièrent Léon X, par l'intermédiaire du nonce Antonio.

Au moment où les indulgences promulguées au profit de Saint-Pierre de Rome mettaient l'Allemagne et la Suisse en émoi, ils accomplirent un geste d'apaisement en publiant la bulle et en autorisant l'observantin Bernardin Sanson, de Milan, à organiser sa quête<sup>1</sup>. Symptômes que Charles II n'ignore pas et qui le poussent à compléter son état-major. Le 12 décembre, à Turin, dans l'antichambre de la salle inférieure de la citadelle, à 17 heures exactement, en compagnie de son frère, il remit l'Ordre et fit prêter serment à messire Jacques de Myolans, baron dud. lieu et comte de Montmayer<sup>2</sup>. Puis « ce mesme jour après disner,

<sup>1</sup> CAVIGLIA, 485 et 376. — A. BÜCHI, *Le card. M. Schinner*, 209-212 ; RUCHAT I, 114. Fribourg avait hésité puis renoncé à la publication en 1516. Il ne s'y décida qu'à la suite de Berne et de Soleure le 4 novembre 1518 (HOLDER, *Les prof. de foi à Frib.*, ASHF VI, 180 ; NF, *Or.*, 352). Sanson s'était vu refuser l'accès du diocèse de Constance par l'évêque de Hohenlandenberg qui étendait sa juridiction sur la rive droite de l'Aar, jusqu'aux portes de Berne et à l'Oberland. En revanche, le 28 avril 1519, il vendit une concession d'indulgences à Rossinière (comté de Gruyère), deux jours avant que Léon X signa sa lettre de rappel (ANSHELM IV, 259-261 ; TILLIER III, 192-195 ; MDR XI, 256, XXIII, 221-225 ; DIERAUER III, 24 n. 3) ; compléments utiles à L.-R. SCHMIDLIN, *B. Sanson* (Soleure 1898).

<sup>2</sup> Erigé en comté (1449) pour Jacques I de Myolans, maréchal (1445) et chevalier, Montmayer revint au maréchal Antelme (1485), baron d'Hermance. Jacques III auquel nous avons affaire hérita en outre des châteaux de Balleysen, Montfalcon (Savoie) et Cuiserey (Bourgogne). Il périt dans les guerres d'Italie vers 1523 ; la dame de Myolans, sa sœur demanda du secours au duc pour son château « situé sur la frontière » et pour ses terres qui s'étendaient jusqu'à Montmélian et Tournon. Cf. PLAISANCE I, 285-288 ; FORAS IV, 38-41. — Quant au château d'Aprémont

environ les XXIII heures » dans l'antichambre de la salle supérieure, le trio reçut « Messire René de Challant conte oud. [au dit] lieu, baron de Bauffremont et de Vallengin ». Le lendemain, 13 décembre, le trio devenu quatuor assermentait « Messire Honorat de Grimault, baron de Bueil ».

Pas davantage que François Monseigneur, Myolans et Challant n'avaient alors de prouesses à leur actif. Jacques était encore en pupillarité quand mourut en 1512, le maréchal son père, rencontré naguère. Mais son bourg d'Hermance était un port sur le Léman, proche de Genève. René de Challant n'avait pas plus de quinze années ; et la mort de son géniteur, le chevalier Philibert, lieutenant général du duché d'Aoste, venait de mourir en 1517, le laissant sous tutelle<sup>1</sup>. Mais son château de Valangin où il fut élevé était aux frontières de l'Helvétie.

Le cas de Grimaldi, du comté de Nice, était fort différent. Honorat, premier du nom, seigneur du Val de Masso (ou Massoires), baron de Bueil, et de même souche que les princes de Monaco, servait de longue date la Maison de Savoie<sup>2</sup>. Au mariage de Philibert le Beau, en juillet 1501, il figurait au premier rang des témoins<sup>3</sup>. La fidélité avec laquelle il gardait le poste exposé qui lui était confié le rendait précieux, quel que fût son âge<sup>4</sup>.

qui dominait Chambéry et dans lequel Antelme avait hébergé la duchesse Yolande en 1471 (GABOTTO III, adj. XXI-XXII), il semble avoir passé à Marguerite d'Autriche, puis à Charles II (CHAGNY, *Corresp.*, 18).

<sup>1</sup> Guillemette de Vergy avait épousé en 1474 Claude d'Aarberg, sire de Valangin, décédé en 1517, la même année que Philibert de Challant leur gendre. Louise, mère de René, mourut deux ans après, de sorte que Guillemette administra la seigneurie pour son petit-fils qui vit le jour en 1503 ou 1504. René comptait, dans l'ascendance paternelle, six chevaliers du Collier, un maréchal de Savoie, des gouverneurs du Piémont, de Verceil et de Nice. Cf. NF, *Alch.*, 219 n. 1 ; F. G. FRUTTAZ, *Notes s. R. de Ch. dans Musée Neuchâtelois* (abr. MN), 1904, 243-298 ; J. PÉTREMAND, *Guill. Farel (Biograph. nouv. 1930)*, 236-240.

<sup>2</sup> Il avait épousé, en premières noces Batista Fregosi, sœur du doge de Gênes, puis Bartholomée de Ceva (ANSELME, *Hist. génér. et chronol. de la Mais. Roy. de Fr.* IV (1728), 489, 501 ; G. SAIGE, *Doc. hist. relatifs à la princ. de Monaco*, II (1890), *ad indicem*). — Le prénom du baron fut porté par un collatéral qui deviendra en 1532 Honorat I<sup>er</sup> de Monaco (L.-H. LABANDE, *Hist. de la princ. de Monaco* (1934), 110-111). Vers 1528, ses fils se soulevèrent contre Charles II (FREYMOND, 110). Cependant, son petit-fils, Honorat II, chevalier de l'Annonciade et gouverneur de Nice, sera créé comte de Bueil et baron du Val de Musso par Charles-Emmanuel. Un autre petit-fils, Louis, évêque de Vence, sera chancelier de l'Ordre et aumônier d'Emmanuel-Philibert.

<sup>3</sup> Parmi les assistants, citons Hugues de la Palu, Amé de Viry, Claude de Balleyson, et, précédant le secrétaire de Furno, Alexandre bâtard de Châteauneuf (au Valromey, non loin de Belley), en qui nous croyons reconnaître Sallenove, non encore légitimé. — Cf. GABOTTO III, 183.

<sup>4</sup> François I<sup>er</sup> continuant à revendiquer Nice et Verceil, Laurent de Gorrevod

Bref, le souverain avait, en tout, créé huit chevaliers et, comme l'on avait à recevoir l'ambassadeur d'Espagne à Turin, Philippe Monsieur (l'expression se rencontre parfois) prit en main l'organisation d'un grand tournoi « à la mode de Troie » (*ad modum ludi Trojae*) où se distinguèrent Myolans et Challant. L'année 1518 se terminait dans la joie.

Pas tout à fait cependant. En deçà des Alpes, on remuait beaucoup ; la décapitation de Navis et Blanchet continuait ses répercussions. A Genève, le Cinquante, ce conseil des anciens qui venait au secours du gouvernement bourgeois dans les moments difficiles, avait dès l'automne envoyé une députation au duc pour connaître ses intentions et démêler les responsabilités. Mais les amis de Fribourg étaient bons manœuvriers. Dès le 25 octobre, ce canton insistait pour que justice fût rendue à Berthelier, selon les usages coutumiers ; le 4 novembre, il chargeait son conseiller Fridli Marty, « ancien maistre de nostre hospital », de mener l'enquête et de se faire entendre de la commune genevoise. Le 15 novembre, il alla même jusqu'à lui demander de prendre leur bourgeois menacé en immédiate sauvegarde. A la fin du mois, la députation envoyée à Turin revenait avec des articles pointilleux où le duc et l'évêque distinguaient les bons citoyens des rebelles. A la catégorie appartenaient ceux qui poussaient le peuple à s'allier avec Fribourg pour échapper aux châtiements qu'ils méritaient eux-mêmes. Si les factieux venaient au repentir, ils seraient pardonnés, à l'exception de Berthelier et d'une dizaine d'autres.

Sur ces nouvelles, le Conseil général s'assembla le 5 décembre, les propositions comminatoires furent repoussées et les délégués menacés d'être jetés au Rhône. L'évêque avait demandé par leur intermédiaire que la Ville désignât deux personnes pour se rendre à Fribourg avec MM. de Sallenove et Chapuys. Il n'en fut plus question. Sallenove et l'official allèrent leur chemin ; le conseiller Etienne de la Mare reçut la mission non de les accompagner mais de les suivre, puis revint, le 20, avec une réponse datée du 15, émanant de l'avoyer Falk et son Conseil <sup>1</sup>.

« Si n'estes assés forts à tenir vous franchises et libertés », disaient-ils,

se rendit alors en Espagne pour soutenir les droits de Charles II. De Saragosse, le 22 juillet 1518, il se référait aux lettres « adressées à vostre gouverneur de Nyce » (pris erronément pour Musinens par CHAGNY, *Corresp.*, 387 n. 2). — Sous le gouvernement de Grimaldi s'entreprit la reconstruction de la citadelle, d'après les plans d'Andrea Berganti exécutés par Louis de Bellegarde (*ibid.* 536). — En 1522, Honorat transmit sa charge à Sallenove et testera l'an suivant (*PS VI*, 430 ; *IX*, 575). — CAVIGLIA (Manuscrit Machanée), 485.

<sup>1</sup> Cf. *RC*, 263-272, *passim* ; D<sup>r</sup> BERCHTOLD, *Frib. et Gen.*, *ASHF II*, 108-113 ; GAUTIER II, 106-110 ; J. B. G. GALIFFE, *Bez. Hugues* (1859), 39-40.

« selon nostre promesse, nous vous donnerons ayde à les maintenir », vous priant que « bonne et briefve justice » soit rendue à « nostre bourgeois », sans « l'adjonction que M. de Genefve vous vouloit fayre ».

L'allusion concernait l'arrestation de Berthelier et la haute cour que l'évêque notifiait à ses sujets. Or, noble de la Mare était aussi porteur d'un message verbal en vue de conclure une alliance en bonne et due forme. Le Conseil général du 22 décembre se déroula dans l'effervescence. Deux clans s'affrontaient désormais : les Eiguenots (Eidgenossen), partisans des Confédérés, et les ducaux que leurs adversaires traitaient de Mamelus (Mamelouks), c'est-à-dire d'esclaves. Bezanson Hugues devait avouer plus tard en effet, qu'avant Noël, Fridli Marty (il faisait la navette) avait annoncé que Fribourg non seulement accorderait la bourgeoisie à tout Genevois qui le souhaiterait, mais encore se montrait favorable à une alliance collective. Bien plus, le 24 décembre, MM. des Trois Villes (Berne, Fribourg, Soleure) passaient avec Besançon une combourgeoisie, affichant ainsi leur droit à s'associer toute cité impériale<sup>1</sup>.

Dûment encouragés par l'élu de Genève, Aymon de Gingins, abbé de Bonmont, que Jean de Savoie avait évincé, les patriotes, introduits par Hugues et de la Mare, affluèrent à Fribourg par vagues successives, pendant que le duc et l'évêque se trouvaient à distance<sup>2</sup>. Le 3 janvier, l'avoyer et conseil reçurent les premiers, le 4 les seconds, le 7 les douze derniers, de sorte que ce jour-là, l'on put inscrire au grand livre de bourgeoisie un contingent de 85 personnes dont la préséance revint à « Révérend père en Dieu noble homme Francey de Bonnevert, seigneur de S. Victeur ». L'accueil fut si chaleureux qu'au lieu de les astreindre

<sup>1</sup> ANSHELM IV, 271 ; TILLIER III, 136. — Pour échapper aux molestations du comte de Fürstenberg qui avaient conduit Blamont et Montbéliard à conclure, en 1517, un traité avec Soleure, les Bisontins s'étaient tournés vers l'empereur. Craignant les aléas d'une future élection impériale, Marguerite d'Autriche déconseilla tout rattachement de la Bourgogne à l'Empire. En conséquence, Besançon négocia avec les trois villes mais non avec Zurich, comme le dit erronément Chagny (*Corr.*, 367 n. 1, 397).

<sup>2</sup> Hugues déclarera encore qu'il avait accompagné à Fribourg quelques citoyens désireux d'y obtenir la bourgeoisie, ce qu'ils firent en effet aux derniers jours de l'année, tandis qu'à Turin, le 26 décembre 1518, l'évêque Jean répétait qu'il n'avait pas cru porter atteinte à la souveraineté ducale en gracieant un larron, le 7 février 1517, et restituait au duc les lettres de grâce jadis accordées. L'acte est passé « per dominum, presentibus illustri comite gebennensi », MM. de Maurienne, Sallenove, Balleyson, le prés. patrimonial, MM. de Lullin, de Lucinge, de Pressy et Gorrat. Le duc est donc absent ainsi que M. de Belley, peut-être alors en son évêché (AET, Gen., cat. I, paq. 10, n° 4, copie du XVIII<sup>e</sup> s.). On verra plus loin l'intérêt personnel de Philippe en cette affaire.



à payer le florin annuel d'usage, on s'en remit à leur bon vouloir<sup>1</sup>. Effrayé de cet exode dont il ne connaissait pas toute l'ampleur, le duc cacha tout d'abord son dépit :

« Pour le désir qu'avons de vous mectre en paix et tranquillité, nous avons parlé à Mgr de Genève, mon cousin » et avons arrêté les choses « de fort bonne sorte », ainsi que vous le dira notre chambellan, écrit-il de Turin aux Genevois, le 10 janvier.

Cependant la situation étant beaucoup plus grave qu'il ne l'imaginait tout d'abord, il accourut en personne<sup>2</sup> ; l'apparition fort brève, permit quelques entretiens avec Balleyson et de Laude. Il fut décidé que l'on ne s'opposerait pas à un acquittement définitif de Berthelier, pourvu que la Ville renonçât au projet d'alliance générale.

Sur ce point-là, le duc n'entendait pas transiger, car il y allait de son avenir non seulement à Genève mais au Pays de Vaud. A Rome même on travaillait pour sa cause : le 19 février, Léon X interdisait à l'évêque de Lausanne de conclure n'importe quelle alliance sans l'autorisation du Saint-Siège et chargeait Mgr de Genève de lui remettre le bref. Quant aux Bernois, amèrement jaloux des succès trop substantiels de leurs voisins de Fribourg, Charles avait leur appui manifeste. L'important était de se montrer bénin envers la cité agitée, hésitante<sup>3</sup>. En somme, on en revenait à la tactique préconisée par M. de Turin. Le grand chantre de Genève — et c'était M. de Maurienne — qui avait la ville en prédilection, se trouvait tout désigné. Il joua fort bien son rôle, tenta d'ama-douer Berthelier, acquitté par ses juges légitimes le 24 janvier, lui promit les faveurs de son Excellence, s'il venait à composition<sup>4</sup>. Ce n'était certai-

<sup>1</sup> Cf. NF, *Frib.*, 21 et réf. ; ASHF II, 113-115. — Les extraits du Manual de Fribourg (AEF, RM 36, f. 51-53) sont encore inédits. — Sentant venir la victoire, les Magnifiques S<sup>grs</sup> de Fribourg s'étaient hâtés d'envoyer à Genève un héraut portant leurs insignes et leurs armes, avec mandat de ne pas quitter la place avant que le procès de Berthelier ne soit instruit par les syndics, et personne d'autre « comme il convient » (RC, 280, 7 janv. 1519).

<sup>2</sup> RC, 278 n. 2. — Le 12 janvier, Balleyson (sur lui, 285 n. 1) et de Laude recevaient leurs lettres de créance mais, le 14, le duc était à Genève d'où il répond à Seyssel (CAVIGLIA, 629).

<sup>3</sup> RC, 593. — Sur la lettre sévère du Conseil de Berne à celui de Genève au sujet des habitants qui sèment la discorde, au détriment de la « superioritas » de M. de Savoie, voir *ibid.*, 283 (20 janvier).

<sup>4</sup> D'après Bonivard (137-139, 146-154), Louis de Gorrevod (frère de Laurent), né en 1473 ou peu avant, évêque de Maurienne en 1499, était un ami de Berthelier, de Hugues et de Bonivard. A Genève, il fit imprimer en 1512 un bréviaire diocésain (M<sup>gr</sup> M. BESSON I, 181-192), et datait comme suit des lettres arbitrales : « Datas Gebenne in domo nostre solite residentie », 25 janvier 1516 (A. GROS,

nement pas une feinte, car l'alternative demeurait : ou le protectorat pacifique, c'est-à-dire le retour aux habitudes, ou la répression.

En ville, Sallenove avait rejoint Maurienne et le duc surveillait, jour après jour, le cours des événements dans une retraite non divulguée (Belley peut-être) où, sans l'assistance du chapitre de l'Ordre, se poursuivaient fébrilement les plans de l'Annonciade.

« Le IIII de fevrier mil v<sup>e</sup> dixneuf mond<sup>t</sup> S<sup>gr</sup> a envoyé l'ordre à mons<sup>gr</sup> le mareschal de Bourgogne, messire Guillaume du Vergey, par mons<sup>gr</sup> du Sillion. Lequel s<sup>gr</sup> mareschal l'a accepté comme appert par l'instrument d'acceptacion que led. Usillion a apporté <sup>1</sup> ».

La crise atteignait alors son point culminant. Le 29 janvier, MM. de Laude et Balleyson avaient tenté de convaincre un Conseil général assez mal disposé, quand de Laude commit la maladresse de tancer les « machinateurs » (*machinatores*). Le mot mit le feu aux poudres. Avec la promptitude d'un homme d'Etat consommé, le syndic Bezanson Hugues s'en empara pour obtenir, le 6 février à la majorité des voix, l'adhésion aux propositions de la fin décembre. Une lettre officielle partit aussitôt pour la cité de Pierre Falk, spécifiant que Genève acceptait non seulement l'alliance avec Fribourg mais aussi avec Soleure.

C'était compter sans les Bernois et sans l'opposition manifestée au sein même du gouvernement par deux syndics sur quatre. La cité était en ébullition, on craignait le pire et l'état des portes urbaines fut minutieusement inspecté. Quant aux ambassadeurs de Savoie, on les pria poliment de ne pas « exciter la fureur du peuple » en se mêlant aux cabales de l'opposition. Il ne leur resta qu'à s'en aller, après une malvoisie

*Hist. du dioc. de Maurienne* (1948) II, 162-178, 301 n. 1). Sa maison, qu'il prêtait alors à Bonivard, lui provenait de son oncle Jean de Loriol, évêque de Nice, vicaire général de Genève et gouverneur du jeune évêque Philippe. Il devait à Marguerite d'Autriche, dont il avait béni l'union, l'évêché de Bourg (1515), supprimé (1516), rétabli (1521), puis aboli (1534), la représentera au baptême de Charles-Emmanuel (8 juillet 1528) dont elle était la marraine et dut à ses instances réitérées (dès 1512) d'obtenir le chapeau (16 mai 1530). Légat pour les Etats de Savoie, il mourut non pas en 1535, comme on le répète, mais après le 3 nov. 1538. Cf. J. A. BESSON, *Mém.*, 302-303 ; TRUCHET, *S<sup>t</sup>-Jean-de-Maur.* (1885), 334-350 ; NF, *Conq. du Chap.* (BSG 1940), 45 n. 1 ; BRUCHET, *Marg.*, 80 n. 2, 129 n. 1 ; CHAGNY, *Corr.*, LXIX-LXXI.

<sup>1</sup> L'acte d'acceptation (AET, Ord. milit. SS. Annunz., m<sup>o</sup> 1<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 5), sur parchemin daté d'Aultrey, le 4 mars, fut reçu par Aymé de Lullin « et noble seigneur Bertholomé de Usillyon escuier, ambassadeurs commis et delegués ». Lullin emportait une lettre de remerciement, datée du 5 (*ibid.* Additions, Reg. 1, annexes 4-5). Le 9 mars, de Champlitte, Vergy remerciait le duc de la pension qui lui était accordée (Lett. di particolarì, V, m<sup>o</sup> 17).

d'honneur, offerte le 25 février, où le Conseil prenait connaissance d'une missive de Berne qui se refusait froidement à toute collusion avec des sujets de Savoie.

Le problème genevois devenait un symptôme dont on se mit à parler bien au delà des murailles<sup>1</sup>. « Les Ligues de Haute Allemagne », sollicitées par le roi lui-même tenaient à Berne des colloques animés avec les agents de Savoie auxquels l'avoyer Falk répondait que l'initiative ne contrevenait pas aux traités jurés ; les citoyens de Genève n'étant pas sujets du duc, il le tenait pour seul responsable des injustices qui les avaient contraints à rechercher l'amitié fribourgeoise. Tel fut l'exposé de leur conseiller Jean Mestraulx (en allemand Hans Amman), au Conseil général du 1<sup>er</sup> mars, en présence de Jean d'Erlach qui, un mois plus tard, allait revêtir la charge d'avoyer de Berne. Sur le conseil même de Mestraulx, l'on accepta d'attendre les conclusions de la Diète qui devait prochainement siéger à Zurich. Comme l'orateur affirmait que ses supérieurs n'entendaient nullement renier leurs engagements, l'assistance confirma les siens, tandis que d'Erlach ne cachait pas que cette alliance déplaisait fort aux confédérés.

Charles revint alors sans crier gare, dans l'espoir d'influencer les syndics<sup>2</sup>. Il les assura de ses bonnes grâces, à condition de renoncer au pacte. Pour preuve de sincérité, il les laissa réfléchir en paix et alla s'établir à Thonon ; il ne pouvait choisir meilleur poste d'observation que la rive chablaisienne<sup>3</sup>. Au demeurant, écrit-il le 9 mars, à M. de Turin, peu après l'arrivée<sup>4</sup>,

« nous vous remercyons bien fort de vos bons advys sur l'affère de Genève, qui sont consonantz aux despeches qu'avoyons fait fère tant

<sup>1</sup> *RC*, 284-299. — « Non seulement aux regions voisines... mais bien loingtaines, l'on commença à parler des factions qui regnoient à Genève », (*BON.*, 136).

<sup>2</sup> Sur Métraux : *RC*, 296 n. 1. — Le passage du duc est certifié par un paiement du trésorier (300 n. 1 ; 5 mars) qui note que les syndics et le guet rendirent deux fois les honneurs. Bonivard (147, 155-162) en parle dans un récit embrouillé. Peu après la décision du 1<sup>er</sup> mars (le 4 ou le 5, semble-t-il), le duc dîna chez M. de Brandis qui, le 28 février, fit nette opposition à la combourgeoisie (*RC*, 295). A la requête de Charles, Maurienne rappela les chanoines savoyards dispersés, afin d'obtenir du Chapitre un veto péremptoire. Une lettre assez faible à « MM. des Ligues » en résulta le 7 mars (303 n. 1).

<sup>3</sup> « Et s'en partit ainsi le duc et alla à Thonon [dès le 6 mars en tout cas] où il ne fit pas long séjour, ains s'en retourna ailleurs que par Genève ; et alloit maintenant à Chambéry, puis revenoit à Annessy, venoit chasser à Crusilhe [Cruseilles] et au tour de Genève pour espouvanter les citoyens » (*BON.*, 156).

<sup>4</sup> *CAVIGLIA*, 630. — Le duc commençait par se féliciter du « bon ordre » que son frère donnait aux affaires piémontaises avec l'aide du prélat.

à la diète de Zurich où avons envoyé le s<sup>gr</sup> de Salleneuve et Lambert, avecques l'official de Genève, de la part de l'evesque, que aussi devers nos alliés de Fribourg où sont allé l'evesque de Belleys et le gouverneur de Vaud. Des quelz experons en brefs avoir bonnes nouvelles dont vous advertirons »<sup>1</sup>.

L'optimisme n'était pas de façade. M. d'Erlach venait de refuser dédaigneusement le don d'honneur du Conseil (un habit de soie brochée, ou « camelot ») que son collègue de Fribourg accepta poliment (2 et 4 mars). Le geste était symbolique.

Le litige allait se porter le 17 mars à Zurich où, devant les délégués des cantons, l'avoyer Falk allait défendre avec la dernière énergie sa politique expansionniste. Ceux de Genève (Hugues, Richardet, Goula) avaient, le 6 mars, pris les devants, ce qui leur valut d'immédiats réconforts. A leur requête sans doute, le lieutenant d'avoyer Thierry (Dietrich) d'Endlisperg, arrivait de Fribourg le 8 au soir, pour offrir tous ses services à la cité du Rhône, avec la mission « si besoin s'en faisait sentir, de se rendre auprès de l'Illustrissime Duc, afin que nulle violence ne soit infligée par lui aux citoyens à cause de la combourgeoisie »<sup>2</sup>. Ainsi un coup de force était prévu ; mais peut-être n'y croyait-on pas beaucoup à Fribourg où MM. de Belley et de Beaufort (le s<sup>gr</sup> du Boys, gouverneur de Vaud) avaient pour consigne de protester des bons sentiments de leur maître tout en déniaut aux Genevois le droit de traiter souverainement<sup>3</sup>. Ils avaient aussi le devoir évident d'empêcher les déterminations irrévocables, juridiques parce qu'en fait le pacte n'était pas encore signé, militaires parce que l'armée de secours était déjà de piquet<sup>4</sup>.

De part et d'autre, on jouait double jeu. Fribourg alléguait que son

<sup>1</sup> Sur cette démarche, cf. BON., 143. — La lettre d'introduction pour « Révérend Père en Dieu nos tres chers bien amez féaulx conseillers et chambellan l'Evesque de Belley et le S<sup>r</sup> du Boys gouverneur de Vaud » est datée de Thonon, le 8 mars (AEF, Gremaud N° 24, 300). L'original ne s'est pas retrouvé.

<sup>2</sup> RC, 299-300. — Falk tint certainement l'arrêt de Zurich pour l'échec final de sa carrière, ce que n'a point aperçu son biographe (FG XII, 103-106). Endlisperg, son successeur désigné, fut logé avec ses trois écuyers aux frais de la ville, du 8 au 13 mars (voir la liste de ses commensaux, Bonivard, Berthelier, Pécolat et d'autres, RC, 301 n. 1). — Il lui fut offert, en reconnaissance de ses services, un habit en damas cerise (« cyrisia de domaz »).

<sup>3</sup> Le duc avait été averti par Berne qu'à la première alerte, l'armée fribourgeoise entrerait en campagne (RC, 299 n. 2).

<sup>4</sup> Selon BERCHTOLD (ASHF II, 25), une troupe de mille hommes aurait été levée « au nom de Dieu », le 10 mars 1518, sous les ordres de Helbling (lire 1519, cf. CASTELLA, 302).

contingent devait rejoindre les Soleurois, au secours de Montbéliard leur alliée ; le duc se gardant de donner l'éveil, n'en faisait pas moins ses préparatifs, jusqu'à ce que la sentence de Zurich lui fût connue. Elle devait lui être favorable, il le savait d'avance. Elle spécifiait en effet que les sujets ne pouvaient rien entreprendre sans l'aveu de leur prince. Rien de plus clair : l'évêque n'avait pas donné son assentiment ! En revanche elle insistait sur la mansuétude ; les bourgeois ne devaient pas être punis mais être traités avec bienveillance<sup>1</sup>. La recommandation était vague.

A Genève l'on ne parut s'inquiéter qu'à partir du 22 mars. Un incendie suspect avait détruit les hauts-bancs du Molard. Le guet lui-même y avait mis le feu, comme s'il s'attendait à un débarquement nocturne et aux avantages que l'assaillant pouvait avoir à s'y barricader. Les responsables durent reconstruire à leurs frais ce qu'ils avaient détruit. Mais les syndics en personne firent aussitôt l'inspection des portes urbaines et condamnèrent celles qui conduisaient au port. Précaution suffisante ; l'on approchait de l'Annonciation et l'on n'ignorait pas que le duc avait coutume de la célébrer à la Sainte-Chapelle. L'on ignorait seulement qu'il profitait de la fête pour assembler sa chevalerie<sup>2</sup>.

« Le XXIIII<sup>e</sup> de mars dud. an mil V<sup>e</sup> dix neufz, presents mond<sup>t</sup> s<sup>gr</sup>, le conte de Genevoys et lesd. s<sup>rs</sup> visconte de Martigues, conte de Gruyère, conte de Maxin, s<sup>gr</sup> de Raconix et de Myolans, de Challand et de Bueil : Messire Philibert de la Pallu, conte de Varax et de la Roche, a esté receu aud<sup>t</sup> ordre, avoir led<sup>t</sup> serment fait

PH<sup>t</sup> DE LAPALU [*sceau*].

Et ensuyvant R<sup>d</sup> père en Dieu, messire Glaude d'Estavayer, evesque de Belley, a esté receu aud. ordre en chancelier, avoir fait le serment qui est en tel cas requis, à la forme desd. chappitres

CLAUDIUS DE STAVIACO Episcopus bellicensis

cancelarius [*sceau*]. »

Pour la première fois, l'Ordre reconstitué tenait chapitre plénier. Vergy, pièce maîtresse de l'échiquier, était absent, et l'on en ressentira promptement les conséquences. Quant à Philibert de la Palu, comte de Varax (Ain) et de La Roche (près Rigney, Doubs), seigneur de Varambon (près Bourg-en-Bresse), il avait hérité des biens immenses de Hugues son père<sup>3</sup>, chambellan, puis maréchal de Savoie à qui

<sup>1</sup> Cf. *RC*, 303 n. 1 (et référ.) ; *EG* 1928, 29.

<sup>2</sup> En toute tranquillité d'esprit, le Conseil tint séance le jeudi 24, au lieu du vendredi, « propter festum Annunciacionis Virginis Marie » (*RC*, 302). — Cf. *BON.*, 161 ss.

<sup>3</sup> Hugues les tenait lui-même de sa première femme, la fille unique du comte de Varax. Du second mariage avec Antoinette de Polignac naquit Philibert.

Charles I<sup>er</sup> avait conféré les insignes<sup>1</sup>. Beau-frère du gouverneur de Bresse Laurent de Gorrevod<sup>2</sup>, et fort probablement lié d'amitié à la jeune princesse Philiberte, il eut l'honneur d'appartenir en 1515 à la brillante escorte qui, lors du mariage, la conduisit à Rome où il tint très haut ses couleurs. De retour au pays, il y épousa, le 24 février 1517, sa cousine Blaise de l'Aubespain, avec laquelle sans doute il se rendit à la cour d'Espagne, en compagnie de Gorrevod et assista au tournoi de Valladolid, demeuré célèbre<sup>3</sup>. Vassal de Charles II, il le sera donc à plus forte raison de Charles-Quint qui le prendra en amitié et l'entraînera même, l'année 1526, dans son voyage d'Angleterre<sup>4</sup>.

Avec lui et le chancelier se fermait le collier que soutenaient les lacs d'amour. Constatons-le de prime abord, l'âge ne déterminait en rien les nominations. Avec autant de minutie qu'Amédée VIII y pourvut en 1410, Charles II distribuait l'Ordre d'après une topographie où les zones névralgiques étaient soigneusement dessinées. A Philippe revenait le Genevois, les baronnies de Faucigny et de Beaufort ; à Raconis le Piémont méridional ; à Luxembourg le Chablais et le haut lac avec les escales de Vevey, Evian où l'on gagnait, par la voile et les rames, Hermance qui appartenait à Myolans. Martigues détenait aussi à quatre kilomètres d'Yverdon, le château de Belmont qui dominait la plaine aux marches de l'Helvétie et que, moins de vingt ans plus tard, les Bernois feront arraser par prudence<sup>5</sup>. Valpergue veillait sur le Canavais,

<sup>1</sup> Hugues et Antoinette furent emportés par l'épidémie de 1502. Il se peut que ce décès ait favorisé, en 1503, auprès de Philippe leur fille (prénom féminin), les avances de Gorrevod qui lui était alors d'un rang très inférieur.

<sup>2</sup> GREYFIÉ, 244 ; CHAGNY, *Bull. Gorini* 1906, 61-64. — L'ambassade avait aussi à remercier Léon X pour l'érection des diocèses nouveaux. Invitée à siéger au Concile, elle se prit de querelle avec les délégués vénitiens, pour une question de préséance. Confondant les titres de La Palu avec ceux de la marquise Philiberte, le secrétaire pontifical intitula Philibert « comte de Gex ».

<sup>3</sup> Guichenon (*Bresse* III, 301-302) commet à son sujet deux erreurs ; l'une évidente, sur le tournoi de Valladolid, l'autre sur le testament de Jean, héritier de Philibert lequel testa le 1<sup>er</sup> mars 1527 et survécut sans descendance. Fut-il « 1<sup>er</sup> général pour le duc au gouvernement de Bresse » ? La fonction ne put être qu'éphémère car le seul gouverneur de Bresse (nommé par Marguerite d'Autriche) fut Gorrevod († 6 août 1529). La lieutenance pour le duc était une fonction subalterne réservée à un juriste (De Costis, en 1518 ; cf. GALIFFE, *Mat.* II, 195). Sur les titres portés par Philibert, voir l'énuméré du 9 fév. 1519 où il vend le comté de Salins à son beau-frère et ami (CHAGNY, *Corr.*, LXXIII-LXXIV, CXVI, 268 n. 1, CXIX n. 2).

<sup>4</sup> La sépulture de ses aïeux était d'ailleurs en pleine Bourgogne, à Villersexel (Haute-Saône) où il se fit enterrer, nous ne savons quand, et qu'il dota généreusement. Cf. DE LATEYSSONNIÈRE IV, 406 ; V, 17, 99, 115.

<sup>5</sup> Cf. DESSEMONTET, *RSH* 1954, 93-95, 101, et *La seigneurie de Belmont au pays de Vaud* (Lausanne 1955), 140, 165-178 ; M. HENRIOUD, *DHV* I, 199.

La Palu sur la Bresse et au delà, Grimaldi sur Nice. Challant était proche de Neuchâtel. Restaient Gruyère et Vergy. Sur les dix proconsuls, il n'en était que trois (Raconis, Valpergue et Grimaldi) pour l'immense contrée qui, des Alpes Pennines, rejoignait la Méditerranée ! Les autres se répartissaient du Léman aux portes de Genève et aux frontières des cantons. Proportion dont la démesure suffisait à dissiper tout mystère. Le champ d'action se trouvait défini du pays de Vaud jusqu'au Lyonnais, dispositif excellent mais théorique. En fait, les liens féodaux n'enserraient que des zones fragmentées, abondamment pourvues de privilèges séculaires et d'exemptions. De sorte que les dynastes ne pensaient pas trahir quand ils pactisaient avec les potentats limitrophes. Charles II tenta de les soustraire aux séductions étrangères. Il en arriva même à leur interdire d'accepter d'autres ordres que le sien. Et payant d'exemple, il refusa l'année même le collier de S<sup>t</sup>-Michel, au vif mécontentement du roi<sup>1</sup>.

Or les Confédérés disposaient de moyens d'attractions autrement efficaces. Les terribles combourgeoisies ne se limitaient nullement aux communes et aux champions des libertés civiques : Gruyère, Challant, Varax, Vergy avaient tous juré fidélité aux Magnifiques Seigneurs des Liges, et brigué le titre de bourgeois, à l'égal du plus humble savetier<sup>2</sup> ! Sans aucun enthousiasme, l'on s'en doute. Ils n'avaient souci que de prémunir leurs territoires et surtout de se concilier des banquiers, en un temps où les écus de France et d'Italie passaient dans les coffres helvétiques. Les féodaux ne gagnaient rien, leurs sujets étaient pauvres, et les financiers prêtaient sur hypothèque, à des conditions usuraires dont le vasselage faisait les frais<sup>3</sup>.

Que Louis de Gruyère eût sollicité la qualité de Fribourgeois en 1481 et de Bernois en 1492, rien là d'extraordinaire : il avait été avec eux l'un des vainqueurs du Téméraire. Les comtes Jean ne purent que l'imiter, pour s'épargner leur rancune<sup>4</sup>. Afin de soustraire Valangin aux convoi-

<sup>1</sup> CLARETTA, *Statuti*, 48. — A cette raison même, Philippe de Genevois n'osa l'accepter sur-le-champ (COSTA DE BEAUREGARD, *Mém. hist. sur la Mais. de Sav. I* (1816), 303 ; BRUCHET, *Marg.*, 78-79 n. 1). — Il y eut pourtant des exceptions : Vergy et La Palu furent chevaliers de St-Georges.

<sup>2</sup> L'initiative remontait aux Savoie mêmes ; Berne s'en faisait gloire et Schilling illustra la prestation d'Aymon le Pacifique en personne, le 17 septembre 1330 (cf. S. M. MARIE JOSÉ, 72, pl. V). — Sur les intérêts contractuels qui, par exemple, allièrent le comte Conrad et la ville de Neuchâtel avec Berne (traités du 16 avril 1406), voir Eddy BAUER, *Les combourgeoisies de 1406*, MN 1956, 285-298.

<sup>3</sup> Cf. Alain DUFOUR, *BSBS 1956*, 350-351. — En corrélation, la réforme monétaire à laquelle le duc s'adonna fut un effort constant d'assainissement financier.

<sup>4</sup> HISSELY, *MDR XI*, 122, 127, 171, 209, 245 ; ANSHELM IV, 33.

tises collectives des Confédérés qui régnaient sur Neuchâtel, la comtesse de Challant s'empressa de solliciter pour elle et son fils la bourgeoisie de Berne (8 juillet 1517) ; exemple suivi par Philibert de la Palu (18 avril 1518), dans l'espoir de conserver ses terres de Richemont dont la ville impériale revendiquait la suzeraineté <sup>1</sup>. Si les feudataires décorés en étaient à cette extrémité, l'on jugera de la tentation qu'il en résultait pour de moindres sires <sup>2</sup> et, du même coup, à quel péril la maison ducale se sentait exposée.

Que dire enfin du sire de Vergy, le plus riche de tous ? A lui seul, n'avait-il pas rebâti l'arche transjurane que les Suisses naguère avaient rompue ? Bien mieux, n'était-il pas devenu pour les vainqueurs le plus respecté des alliés ? La bonne foi, de part et d'autre, demeurait franche ; quant aux aléas de toute politique, le vieux Guillaume se savait paré : il avait pour garants la duchesse Marguerite et l'empereur. S'en prendre au maréchal eût été un *casus belli*. Il ne risquait rien et, lorsqu'il s'endormit l'an 1520, son apanage était intact.

Charles de Savoie y trouvait un exemple instructif et même le point fort d'un système ingénieux : les Vergy, les Gruyère, les Challant, les Luxembourg et les Myolans opposaient une muraille continue. Contre qui ? c'était toute la question, et la seule que l'on n'osait poser. N'en parler jamais, y penser toujours. . . D'ailleurs les faits suffisaient. L'Annonciade reformait en réduction l'antique coalition des deux Bourgognes, et c'est pourquoi l'Ordre ne récompense point les mérites individuels mais unit les grands dynastes soumis à l'emprise des Confédérés bien plus qu'à leur serment d'allégeance. Comme le Téméraire, Charles II n'avait-il pas recouru aux moyens pacifiques sans refréner l'avidité de ses voisins <sup>3</sup> ? Ce que l'autre Charles avait manqué ne pourrait-il le réussir ? Il avait mêmes adversaires, et François I<sup>er</sup> remplaçait Louis XI.

Mais ici s'arrêtait la comparaison. Le duc ne commandait pas au delà du Jura et la politique autrichienne ne s'identifiait pas à la sienne. S'il arrivait un jour que les vassaux des deux maisons eussent à choisir, il savait trop où irait la préférence. Enfin quelle attitude prendre

<sup>1</sup> ANSHELM IV, 240, 271 ; DE LA CHENAYE XV, 378.

<sup>2</sup> Viry, La Sarra, Font, Cerjat, Gingins, entre autres (MDR VIII, 380, 383 n.).

<sup>3</sup> Contrairement à une opinion répandue, les Suisses reconnaissaient que le Bourguignon n'était pas le fauteur de la guerre et qu'il ne cessa de rechercher la paix. « Von anfang bis zum end des kriegs friden gesucht ward vom Burgunschen herzog selbs... », écrivait, vers 1530, le secrétaire de Berne, Valère Anshelm (I, 85). Cf. GINGINS, MDR VIII, 117 n. 1.



envers les Confédérés qu'il détestait et flattait tout ensemble ? Claude de Seyssel préconisait la collaboration, mais de quel mode et à quel prix ? L'alliance évidemment s'était renouvelée ; elle ne garantissait que la paix du moment, combien précaire, puisque Fribourg ne s'y accordait pas, Fribourg dont le duc voulait stopper l'avance.

Il ne lui restait qu'un moyen dicté par les plus compétents conseillers, Gruyère, Estavayer : profiter de la jalousie intestine des cantons et surtout, à coups de faveurs et de pensions, amadouer Berne qu'inquiétaient les progrès de sa rivale, la cité sarinienne ; il n'y manquera pas. De toute façon cependant, le calcul était risqué. Il ne tenait pas compte de l'état social que bouleversaient les temps nouveaux. Du moins l'enquête ardue force peu à peu les secrets. En chargeant comme on le fait trop souvent, la future épouse du Savoyard d'avoir détourné son mari de la France, on renverse les termes. C'est parce que Charles revient délibérément à l'orbite bourguignonne<sup>1</sup> qu'il demandera la main de Béatrice ; le mariage de Portugal résultera d'un plan médité. Qu'il ait été « témérairement » conduit, nul n'en saurait disconvenir : les deux Charles s'y perdront l'un et l'autre.

De tels projets ne s'élaborent pas sans confidents ; Charles II, le duc, sont des termes collectifs où Philippe de Genevois, Gruyère, Masin sont compris d'emblée ; Claude d'Estavayer tout autant, sinon plus. Son cousin Jean, l'écuyer du comte de Romont qui lui avait jadis ouvert la carrière, n'avait-il pas épousé Charlotte de Vergy, autre sœur de Guillaume ? Promu à huis clos chancelier de l'Annonciade, l'évêque, nous l'avons vu, l'était dès le premier jour ; seulement l'institution étant militaire, Charles innove en l'y incorporant par un détour.

« Pour le bien, honneur et exaltacion du dict Ordre, ordonnons avoir un chancelier. D'autant que l'office est grant et requiert bien avoir notable personne », voulons « que nul ne soit à iceluy pourveu s'il n'est constitué en prelatrice ecclesiastique, comme archevesque, evesque ou dignité notable », disait Charles II ; « yssu de telle race qu'il peut (pût) autrement, s'il faisoit profession des armes, estre esleu à Chevallier du dict Ordre » précisera son fils Emmanuel-Philibert.

Dans l'esprit de Charles, ce chancelier à vie ne serait pas seulement celui de l'Ordre, mais aussi du Conseil secret, parce qu'il devait être le sien, à titre personnel. « Nostre grand chancelier », « notre chancelier ordinaire »

<sup>1</sup> Le cérémonial de l'Annonciade le confirme de surcroît. Voir « Mode et façon de fère qui se doit tenir en l'Ordre, sellon la façon de la maison de Bourgogne » (AET, Annunziata, Reg. A, annexe 3).

seront les termes dont il le désignera. Et d'emblée il lui octroiera la préséance sur tous les chevaliers « fors ceux du sang »<sup>1</sup>. C'était faire de lui la première personne de l'Etat, après le duc et sa parenté<sup>2</sup>.

Le chancelier a « en garde le scel qui sera fait »<sup>3</sup>, parlera « tant aux chappitres que en autres lieux », chaque fois que « besoin sera et que par le souverain ordonné lui sera »<sup>4</sup>. Il reçoit la périlleuse mission de « s'enquerir » sur la conduite et « les oppinions » des chevaliers, tant à leur louange qu'à leur « correction, pugnition et poyne » dont il « proposera et prononcera ». La lecture des serments<sup>5</sup> lui incombe et il préside à toutes les cérémonies religieuses de l'Ordre. Telles étaient ses prérogatives. Aussi le duc lui octroie-t-il le droit de revêtir l'hermine<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> La prérogative n'est stipulée que dans l'ordonnance d'Emmanuel-Philibert, mais elle était impliquée dans les fonctions dévolues par son père à M. de Belley.

<sup>2</sup> Ce poste exceptionnel devait rencontrer plus tard nombre de difficultés administratives. L'ambiguïté se manifeste déjà dans les *Statuta Sabaudie* du 10 octobre 1513 (f. 83 et *PS IX*, 535) où le duc mentionne « notre chancelier que nous serions amené à élire en notre Conseil ordinaire pour la connaissance et la définition des causes », lequel aurait le pas sur les deux docteurs en droit : le président de Savoie et le président patrimonial. L'identité du frontispice des *Statuta* et de *L'ordonnance et institution de l'ordre du Collier de Savoye*, où un duc siège en chapitre, est un signe suffisant de la confusion primitive des deux organes. Le bois (*AHS 1911*, 139 ; Mgr BESSON II, 411 pl. CLXIV) semble du siècle précédent.

<sup>3</sup> Au décès de Claude d'Estavayer, le grand sceau et l'insigne de l'Ordre sera en effet restitué au duc par le neveu de l'évêque, Jean, qui en reçut lettres testimoniales (CLARETTA, *Memorie*, AT XVIII, 832 n. 2).

<sup>4</sup> Il aura « charge de proposer et porter la lengaige », dit exactement le texte (CLARETTA, *Statuti*, 53), ce qui lui conférait au chapitre une sorte de présidence, le duc n'étant guère orateur.

<sup>5</sup> « Forme du serment que donne aux chevalliers de l'Ordre le chancellier d'icelluy » (AET, Annunziata, Mazzi di addizione, Reg. A, n° 9).

<sup>6</sup> Le manteau de cérémonie était d'hermine pour le duc, de menu — vair pour les chevaliers. Les officiers portaient robe longue et chaperon de « camelloct blanc » (CLARETTA, *Statuti*, 56). Le protocole n'avait pas prévu la tenue du chancelier lors de l'élaboration des statuts auxquels il s'employait lui-même. Son portrait nous la révèle. Tandis que le souverain revêt le manteau moucheté, à traîne, M. de Belley adopte la cape de fourrure blanche demi-longue, à chaperon, frangée de queues noires et brunes alternées. Sous la tunique de lin, paraît en transparence, la soutane violette. (Renseignements confirmés par M. P. Cadorn, restaurateur du retable de Grandson). — Le collier entourant l'écu d'Estavayer est également l'unique représentation contemporaine des insignes du chancelier. En revanche le costume des chevaliers nous est connu. Un portrait du comte René de Challant, conservé au château valdotain de Châtillon (il en est d'autres aux châteaux d'Aymaville et d'Issogne, au palais de Turin), le montre paré du collet de fourrure et du collier, minutieusement reproduit (cf. abbé HENRY, *Hist. pop. de la vall. d'Aoste* (1929), 164). Publiée par FRUTTAZ (*MN 1904*, 243, 258) et dans G. Farel (1930, pl. xvii, 216), la peinture, datée à tort de 1518, est postérieure à 1527. Citons

Jamais Chambéry ne célébrera l'Annonciation avec autant de faste qu'en ce 25 mars de 1519. A l'exception du maréchal de Bourgogne, tous les chevaliers étaient présents. L'office fut dit, selon la coutume, par le doyen de la S<sup>te</sup>-Chapelle, M. de Nantua, et la cérémonie réservée à l'Ordre eut lieu le lendemain sous la direction du grand chancelier, devant le Saint Suaire exposé, en présence de la cour<sup>1</sup>.

De mystérieux préparatifs suivirent immédiatement ; une semaine plus tard, Charles II était en mesure d'occuper Genève. L'Annonciade allait faire ses preuves.

encore la médaille très tardive où il est représenté sans insignes (L. JÉQUIER, *Sigillogr. neuch.*, *AHS 1939*, 17).

<sup>1</sup> Le fourreur Claude Polliat de Chambéry note la livraison, faite le 26 mars 1519, du manteau en fourrure et velours et du chaperon pour le duc, ainsi que de dix manteaux fourrés et chapeaux pour les chevaliers (AET, SS. Annunziata, Mazzo I, n° 5, Reg. A, f. 11 ; communication de M<sup>lle</sup> Lange). Le renseignement corrobore le récit de Guichenon (*Bresse I*, 100) qui date l'inauguration du 26. Après avoir nommé les chevaliers, il cite « Claude de Stavayer, chancelier », Maurienne, Nantua (grand aumônier), Balleyson (capitaine des archers), de Lucinge et des Alymes (capitaine des gentilshommes), de Pressy et de Tired (maîtres d'hôtel), Jean de Seyssel (grand maître), Louis de Chastillon, s<sup>gr</sup> de Musinens (grand écuyer). — Le prieur de Nantua que n'a pas identifié Greyfié de Bellecombe (276 n. 3) avait été élu au siège éphémère de Chambéry, par bulle du 6 juin 1515.